



Vide grenier

1er novembre 2026

Salle de la charbonniere

44150 Ancenis-Saint-Gereon



Je soussigné(e)

Nom

Prénom.....

Adresse

Code postal & Ville

Téléphone

Email

N° carte d'identité

Délivrée par, le/...../.....

Déclare sur l'honneur:

- De ne pas être commerçant(e),
- De ne vendre que des objets personnels et usagés (article R321-9 du Code Pénal)
- De non participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R321-9 du Code Pénal).
- Accepter le règlement de la manifestation

Les réservations et paiements se font par espèces, chèque à l'ordre du MASA, à joindre obligatoirement avec ce bulletin.

Vous pouvez également régler par virement avec pour libellé "réservation vide grenier, votre nom, le nombre d'emplacement".

IBAN : FR7614706000357401457150067

BIC : AGRIFRPP847

Si vous réglez votre emplacement par virement vous pouvez envoyer ce bon accompagné de la copie de votre pièce d'identité par mail evenement.masa@gmail.com.

Je réserve emplacement(s) et table(s) et je joins mon règlement de Euros

Fait à, le / / 20.....

Signature

REGLEMENT

Article 1 - Lieu du vide grenier

Salle de la charbonniere

Boulevard de Kirkham

44150 Ancenis Saint Gereon

Article 2 -Jour & heure du vide grenier

Dimanche 1er novembre

Installation des exposants à partir de 6h, ouverture des portes au public 8h.

Fin 18h.

Article 3 - Produits dont la vente est interdite

- **des armes, munitions ou objets dangereux**
- **des drogues ou substances illégales**
- **des médicaments**
- **des animaux vivants**
- **des produits alimentaires, de l'alcool ou du tabac**
- **des objets contrefaits ou volés**
- **des objets neufs achetés pour la revente**

Seuls les objets personnels d'occasion sont autorisés à la vente.

Tout exposant ne respectant pas ces règles pourra se voir refuser l'accès ou être exclu du vide-grenier.

Article 4 -Conditions d'attribution des emplacements

Les emplacements sont attribués par les organisateurs, selon les places disponibles et l'ordre des inscriptions complètes.

Article 5 - Prix et modalités de paiement

Emplacement en intérieur 2x3m: 12€

Location d'une table : 3€

Le règlement doit nous être parvenu avant le 30 octobre 2026.

Article 6- Conditions d'occupation et de libération des emplacements

Chaque exposant doit respecter l'emplacement attribué, le règlement du vide-grenier et laisser l'espace propre après la manifestation.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser ou modifier un emplacement en cas de non-respect des règles.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'absence.